



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 84-2026-004

PUBLIÉ LE 7 JANVIER 2026

Sommaire

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'offre de soins régulation

84-2026-01-06-00009 - 329797 - Renouvellement chirurgie esthétique (6 pages)

Page 3

84_DRPJCE_Direction régionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est /

84-2026-01-06-00008 - Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des dépenses relatives à la certification du service fait dans l'application CHORUS Formulaires des services de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est (9 pages)

Page 9

84_DRSP_Direction régionale des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes / Service du droit pénitentiaire

84-2026-01-02-00001 - Délégation de signature DI et annexes au 02-01-2026, DISP AURA (20 pages)

Page 18

La Directrice générale

Affaire suivie par :

Manon DECHAMBRE

Direction déléguée régulation de l'offre de soins hospitalière

Pôle Organisation des soins hospitaliers et autorisations

ars-ara-dos-autorisations-hosp@ars.sante.fr

Réf. : 329060

Monsieur Olivier BOSSARD
Directeur général
HOPITAL NORD - CHU42
AV ALBERT RAIMOND
42277 SAINT PRIEST EN JAREZ

Clermont-Ferrand, le 06 JAN, 2026

Monsieur le Directeur général,

Je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté n°2025-17-1189 portant renouvellement de l'autorisation de l'activité de chirurgie esthétique exercée sur le site de l'Hôpital Nord.

Les motivations qui ont présidé à cette décision sont explicitées dans ce même arrêté.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la directrice générale et par délégation
Le Directeur délégué régulation
de l'offre de soins hospitalière

Stéphane RENARD



Arrêté n°2025-17-1189

Portant renouvellement de l'autorisation de l'activité de chirurgie esthétique par le CHU de Saint-Etienne (EJ : 420784874) sur le site de l'Hôpital Nord (ET : 420785354)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé AUVERGNE-RHONE-ALPES

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n°2005-776 du 11 juillet 2005 relatif aux conditions d'autorisation des installations de chirurgie esthétique ;

Vu la demande présentée par le CHU de Saint-Etienne (EJ : 420784874) en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation de l'activité de chirurgie esthétique sur le site de l'Hôpital Nord (ET : 420785354) ;

Considérant que la demande répond aux conditions d'autorisation et aux conditions techniques de fonctionnement applicables aux installations de chirurgie esthétique,

Arrête

Article 1 : Le renouvellement de l'autorisation d'installation de l'activité de chirurgie esthétique exercée sur le site de l'Hôpital Nord, est accordée.

Article 2 : La durée de validité est de 5 ans à compter du lendemain de la date d'expiration de la précédente autorisation, soit à compter du 25 avril 2026.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif, le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés, ou à compter de sa publication au recueil des actes administratifs pour les tiers. Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Conformément aux articles L.6122-10-1 et R.6122-42 du code de la santé publique, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé dans un délai de deux mois à compter de sa notification au promoteur. Le recours hiérarchique ne constitue pas un préalable au recours contentieux.

Article 4 : La Directrice de la direction de l'offre de soins et le directeur de la délégation départementale de la Loire de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Clermont-Ferrand, le **06 JAN. 2026**

Pour la directrice générale et par délégation
Le Directeur délégué régulation
de l'offre de soins hospitalière


Stéphane RENARD

ANNEXE
à l'arrêté n° 2025-17-1189
relative à la mise à jour du SI-ARHGOS (n°84-82-52334)

Entité juridique :	420784874 CHU DE SAINT ETIENNE
Entité établissement :	420785354 HOPITAL NORD
Activité/Modalité/Forme	A0 –Installation de chirurgie esthétique 00 - Pas de modalité 15 - Forme non précisé
Fin de validité de l'autorisation :	26 avril 2031

Arrêté n°

Portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des dépenses relatives à la certification du service fait dans l'application CHORUS Formulaires des services de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est

La Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Est,
Préfète du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite

VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

VU le décret n°88-42 du 14 janvier 1988 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

VU le décret n°99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'art. 3 du décret n°98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, Préfète du Rhône ;

VU l'arrêté ministériel du 1^{er} juin 2010 modifié portant règlement de comptabilité du ministère de la justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués ;

VU l'arrêté ministériel du 5 août 2020 portant nomination de Madame Christine LESTRADE, directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-18 du 30 janvier 2023 portant délégation de signature à Madame Christine LESTRADE, directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses ;

CONSIDERANT que le déploiement généralisé de la certification du service fait dans l'application CHORUS Formulaires est effectif, au sein du périmètre de la DIRPJJ Centre-Est, à compter du 1^{er} juillet 2023 ;

SUR proposition de Madame la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est ;

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée aux agents figurant dans les tableaux joints en annexe, pour signer numériquement dans le progiciel comptable CHORUS Formulaires, les actes d'ordonnancement secondaire relatifs à la certification du service fait de leur périmètre respectif :

- de la direction interrégionale Centre-Est (Annexe 1)
- de la direction territoriale Rhône-Ain (Annexe 2)
- de la direction territoriale Drôme-Ardèche (Annexe 3)
- de la direction territoriale Isère (Annexe 4)
- de la direction territoriale Loire (Annexe 5)
- de la direction territoriale Auvergne (Annexe 6)
- de la direction territoriale Les Savoie (Annexe 7)

Les annexes sont consultables auprès de la direction interrégionale Centre-Est, service émetteur.

Article 2 : La délégation de signature numérique accordée doit s'exécuter dans le respect du dispositif de validation des actes, et selon la répartition des habilitations définie dans les tableaux joints en annexe :

- Service gestionnaire en centre de coût : certification des services faits dans l'application CHORUS Formulaires.

Article 3 : La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes.

Lyon, le 6 janvier 2026

Pour le préfet,
et par délégation
La directrice interrégionale de
la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est

Christine LESTRADE

Annexe 1 : Délégation de signature Certification SF - DIRPJJ CENTRE EST

Structure d'affectation	Nom patronymique ou nom de jeune fille	Nom marital	Prénom	Corps	Délégation signature certification SF
DIRPJJ CENTRE EST siège à LYON	REBUFFAT	DAUTRICOURT	Stéphanie	ATT	X
DIRPJJ CENTRE EST siège à LYON	ANDREO		CAROLE	ADJ-A	X
DIRPJJ CENTRE EST siège à LYON	BEDIAF		MOUFIDA	SA	X
DIRPJJ CENTRE EST siège à LYON	PONCEPT		NATHALIE	ATT	X
DIRPJJ CENTRE EST siège à LYON	CARLIER		CELINE	SA	X
DIRPJJ CENTRE EST siège à LYON	MARIE-CLAIRE		Lyndsey	ADJ-A	X
DIRPJJ CENTRE EST siège à LYON	SOULYNNA		Eve	SA	X

Annexe 2 : Délégation de signature Certification SF - DT RHONE AIN

Structure d'affectation	Nom patronymique ou nom de jeune fille	Nom marital	Prénom	Corps	Délégation signature certification SF
DTPJJ RHONE-AIN siège à LYON	CHAMBARD		GHYSLAINE	SA	X
DTPJJ RHONE-AIN siège à LYON	SOANANTOANDRO		BEATRICE	ADJ-A	X
DTPJJ RHONE-AIN siège à LYON	COURTOIS	CAJON	LYDIE	ADJ-A	X
DTPJJ RHONE-AIN siège à LYON	FRATCZAK		CELINE	ATT	X
DTPJJ RHONE-AIN siège à LYON	ETCHEVERRY		MAYALEN	ATT	X
EPE RHÔNE COLLONGES AU MONT D'OR	RAISON		NATHALIE	ADJ-A	X
EPE RHÔNE COLLONGES AU MONT D'OR	GRAEL		SIMONE	ADJ-A	X
EPEI BOURG EN BRESSE	MARMONT	BESSARD	CORINNE	ADJ-A	X
EPEI BOURG EN BRESSE	BRUNEL		EMILIE	ADJ-A	X
SEEPM MEYZIEU	LAGNEAU		JEREMY	ADJ-A	X
SEEPM MEYZIEU	BALLET		GERALDINE	ADJ-A	X
STEI RHÔNE VENISSIEUX	BAICHE	CHARNI	KARIMA	ADJ-A	X
STEI RHÔNE VENISSIEUX	HUGUES	LO-RE	CATHERINE	ADJ-A	X
STEMO BOURG EN BRESSE	LOUVAT	CABAILLOT	ANNE-MARIE	ADJ-A	X
STEMO BOURG EN BRESSE	RENAUD	ROBEZ	CHANTALE	ADJ-A	X
STEMO LYON EST siège à VAULX EN VELIN	MARZERIDOUX		FRANCK	ADJ-A	X
STEMO LYON EST siège à VAULX EN VELIN	BAICHE	BOUHAFS	FATIHA	ADJ-A	X
STEMO LYON EST siège à VAULX EN VELIN	GHAROU		SOUAD	ADJ-A	X
STEMO LYON NORD	PASTRE		FREDERIC	ADJ-A	X
STEMO LYON NORD	GIL-MARISCAL		DIANA	ADJ-A	X
STEMO LYON NORD	ARBANE	LAPERDRIX	NASSIRA	ADJ-A	X
STEMO LYON SUD VENISSIEUX	AMPRINO MARTIN		JIMMY	ADJ-A	X
STEMO LYON SUD VENISSIEUX	PORQUET		Cécile	ADJ-A	X
STEMO LYON SUD VENISSIEUX	HACHIM	BELMILOUD	JIHANE	ADJ-A	X

Annexe 3 : Délégation de signature Certification SF - DT DROME ARDECHE

Structure d'affectation	Nom patronymique ou nom de jeune fille	Nom marital	Prénom	Corps	Délégation signature certification SF
DTPJJ DRÔME ARDECHE siège à VALENCE	PACHOUD	RAUSCH	SEVERINE	SA	X
DTPJJ DRÔME ARDECHE siège à VALENCE	BALONA		CORINE	SA	X
DTPJJ DRÔME ARDECHE siège à VALENCE	DA-RE		CHRISTEL	ADJ-A	X
DTPJJ DRÔME ARDECHE siège à VALENCE	GODED-SURROCA		GERALDINE	ATT	X
EPEI DRÔME ARDECHE VALENCE	CANU		MANON	ADJ-A	X
EPEI DRÔME ARDECHE VALENCE	TIJSSELING		SOPHIE	ADJ-A	X
EPEI DRÔME ARDECHE VALENCE	KRIBA	LAMBERT	FANNY	ADJ-A	X
STEMO DRÔME ARDECHE PRIVAS	DIEU		AURELIE	ADJ-A	X
STEMO DRÔME ARDECHE PRIVAS	GONZALES		SOLENE	SA	X
STEMO DRÔME ARDECHE PRIVAS	COMTE		KARINE	ADJ-A	X
STEMO DRÔME ARDECHE PRIVAS	ZITO		JESSICA	ADJ-A	X
STEMO DRÔME ARDECHE PRIVAS	ODE	BUISSON	VIRGINIE	ADJ-A	X

Annexe 4 : Délégation de signature Certification SF - DT ISERE

Structure d'affectation	Nom patronymique ou nom de jeune fille	Nom marital	Prénom	Corps	Délégation signature certification SF
DTPJJ ISERE siège à GRENOBLE	NEGMARI		Djamila	SA	X
DTPJJ ISERE siège à GRENOBLE	GROSSI		AUDREY	SA	X
DTPJJ ISERE siège à GRENOBLE	CHERTIER		CLOTHILDE	ATT	X
EPE CORENC	DJIGBENOU	FANE	GISELE	ADJ-A	X
EPE CORENC	POITOU	LOPEZ	CAROLE	ADJ-A	X
STEMO VILLEFONTAINE	MONTEILLER	PETIT	KARINE	ADJ-A	X
STEMO VILLEFONTAINE	DESCOMBES		ELODIE	ADJ-A	X
STEMOI GRENOBLE	PIOCHE		ELODIE	ADJ-A	X
STEMOI GRENOBLE	BOULKROUNE		HABIBA	ADJ-A	X
STEMOI GRENOBLE	CROS		NATHALIE	ADJ-A	X
STEMOI GRENOBLE	VARIN	MAO	Anne-Cécile	SA	X

Annexe 5 : Délégation de signature Certification SF - DT LOIRE

Structure d'affectation	Nom patronymique ou nom de jeune fille	Nom marital	Prénom	Corps	Délégation signature certification SF
DTPJJ LOIRE siège à SAINT ETIENNE	HAMMOUCHE	SADI	NOURIA	ADJ-A	X
DTPJJ LOIRE siège à SAINT ETIENNE	BENMKAHLOUF		ASSIA	ADJ-A	X
DTPJJ LOIRE siège à SAINT ETIENNE	MARQUIS		MONIQUE	SA	X
DTPJJ LOIRE siège à SAINT ETIENNE	DAHI		NIHAD	SA	X
DTPJJ LOIRE siège à SAINT ETIENNE	BOUDON		SEBASTIEN	ATT	X
EPEI SAINT ETIENNE LOIRE SUD	BENALI	LE SAUDER	DJAMILA	ADJ-A	X
EPEI SAINT ETIENNE LOIRE SUD	FRERET		CELINE	ADJ-A	X
STEMO ROANNE LOIRE NORD	LALOUPE	MARQUES	NATHALIE	ADJ-A	X
STEMO ROANNE LOIRE NORD	MIVIERE		PEGGY	ADJ-A	X
STEMO SAINT ETIENNE LOIRE SUD	LE SAUDER		YANNICK	ADJ-A	X
STEMO SAINT ETIENNE LOIRE SUD	VERNET		ELODIE	ADJ-A	X

Annexe 6 : Délégation de signature Certification SF - DT AUVERGNE

Structure d'affectation	Nom patronymique ou nom de jeune fille	Nom marital	Prénom	Corps	Délégation signature certification SF
DTPJJ AUVERGNE siège à CLERMONT FERRAND	FLEURY		JULIE	SA	X
DTPJJ AUVERGNE siège à CLERMONT FERRAND	ROBERT		NELLY	SA	X
DTPJJ AUVERGNE siège à CLERMONT FERRAND	FORNONI		MARGOT	ATT	X
DTPJJ AUVERGNE siège à CLERMONT FERRAND	BOUSSANGE		AURELIE	ADJ-A	X
STEMO ALLIER MOULINS	MOHAMED		RESHMA	ADJ-A	X
STEMO ALLIER MOULINS	BRASSIER	GANE	DELPHINE	ADJ-A	X
STEMO ALLIER MOULINS	LECREUX	THILL	NATHALIE	ADJ-A	X
STEMO CLERMONT FERRAND	DUMERGUE	MANARANCHE	SANDRINE	ADJ-A	X
STEMO CLERMONT FERRAND	ARFAOUI		NASSIMA	ADJ-A	X
STEMO CLERMONT FERRAND	SCALIA	WALSER	BEATRICE	ADJ-A	X
STEMOI LE PUY EN VELAY / AURILLAC	SLAMANI		SABRINA	ADJ-A	X
STEMOI LE PUY EN VELAY / AURILLAC	GAILLARD	VAREILLES	JULIE	ADJ-A	X
STEMOI LE PUY EN VELAY / AURILLAC	SURIEUX		EMMANUELLE	ADJ-A	X
EPE CLERMONT FERRAND	FERNANDES	DE CARVALHO	ZITA	ADJ-A	X

Annexe 7 : Délégation de signature Certification SF - DT LES SAVOIE

Structure d'affectation	Nom patronymique ou nom de jeune fille	Nom marital	Prénom	Corps	Délégation signature certification SF
DTPJJ LES SAVOIE siège à ANNECY	LEBRUN		Katia	SA	X
DTPJJ LES SAVOIE siège à ANNECY	NAVARRO	PIERRE	SOPHIE	SA	X
DTPJJ LES SAVOIE siège à ANNECY	BORNET	CHAMBENOIS	CELINE	ATT	X
STEMO CHAMBERY SAVOIE	SAIGH		NABILA	ADJ-A	X
STEMO CHAMBERY SAVOIE	HENRY		AUDREY	ADJ-A	X
STEMO CHAMBERY SAVOIE	GIORDANO		AURELIE	ADJ-A	X
STEMOI HAUTE SAVOIE ANNECY	MOULLA		HAYET	ADJ-A	X
STEMOI HAUTE SAVOIE ANNECY	RUSSO		VALERIE	ADJ-A	X
STEMOI HAUTE SAVOIE ANNECY	COMAS		VIRGINIE	ADJ-A	X
STEMOI HAUTE SAVOIE ANNECY	GAY		LAURENCE	ADJ-A	X



**Direction Interrégionale des
Services Pénitentiaires de Auvergne-Rhône-Alpes**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'ordonnance n° 58-696 du 6 août 1958 modifiée relative au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 66-874 du 21 novembre 1966 modifié relative au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État ;

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels du ministère de la Justice ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 2006 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2021 portant nomination de **Monsieur Paul LOUCHOUARN** en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, à compter du 28 juin 2021 ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2024 portant renouvellement de **Monsieur Paul LOUCHOUARN** dans l'emploi de directeur interrégional des services pénitentiaires de Lyon, pour une durée de trois ans, à compter du 28 juin 2024.

DECIDE

Article 1 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Julie MILLET**, directrice interrégionale des services pénitentiaires adjointe, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 2 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Marie FANET**, conseillère d'administration et cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 3 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Ndeye-Néné NIANG**, attachée d'administration et adjointe à la cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 4 :

Délégation permanente est donnée à **M. Tamim MAHMOUD**, attaché principal d'administration, chef de l'unité de la gestion administrative et financière des personnels au département des ressources humaines et des

relations sociales, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 5 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Nathalie LETOCART**, attachée d'administration, chargée de la mission synthèse au département des ressources humaines et des relations sociales, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 6 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Amina MOUSSAOUI**, attachée principale d'administration et cheffe du département du recrutement et de la formation, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 7 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Karen PEILLEX**, conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation classe exceptionnelle et adjointe à la cheffe du département du recrutement et de la formation, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 8 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Virginie FONDEVILLE**, directrice des services pénitentiaires et cheffe du département de la sécurité et de la détention, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 9 :

Délégation permanente est donnée à **M. David BOUREZ**, commandant pénitentiaire et adjoint à la cheffe du département de la sécurité et de la détention, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 10 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Laure-Anne MININNO**, attachée d'Administration, cheffe du pôle suivi des publics spécifiques au département de la sécurité et de la détention, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 11 :

Délégation permanente est donnée à **M. Jean-Christophe SENEZ**, directeur des services pénitentiaires et directeur des équipes de sécurité pénitentiaires, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 12 :

Délégation permanente est donnée à **M. Eddy DECHAUD**, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation et chef du département des politiques d'insertion et de probation et de prévention de la récidive, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 13 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Nathalie ESPASA**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation et adjointe au chef du département des politiques d'insertion et de probation et de prévention de la récidive, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 14 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Denise DRILLIEN**, directrice des Services Pénitentiaires et Coordinatrice interrégionale de la lutte contre la radicalisation violente, aux fins de signer au nom du Directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 15 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Clémence PERRET**, attachée d'administration et cheffe de la Mission du Droit et de l'Expertise Juridique, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 16 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Céline EICHENBERGER**, attachée d'administration et adjointe à la cheffe de la Mission du Droit et de l'Expertise Juridique, aux fins de signer au nom du Directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 17 :

Délégation permanente est donnée à **M. Jean-Philippe RIGAT**, conseiller d'administration et chef du département du budget et des finances, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 18 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Hélène CHARONDIERE**, attachée principale d'administration et adjointe au chef du département du budget et des finances, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 19 :

Délégation permanente est donnée à Monsieur **Kévin JAVOUHEY**, ingénieur des travaux publics d'état et chef du département des affaires immobilières, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 20 :

Délégation permanente est donnée à Mme **Mélanie GOSSET**, ingénieur des travaux publics d'état et adjointe au chef du département des affaires immobilières, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 21 :

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Cyril TOTH**, ingénieur des systèmes d'information hors classe, chef du département des systèmes d'information, aux fins de signer au nom du Directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 22 :

Délégation permanente est donnée à Monsieur **Chaker OUDJEDI**, adjoint au chef du département des systèmes d'information, aux fins de signer au nom du Directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 23 :

Délégation permanente est donnée à :

- **M. Fabien BOIVENT**, directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre pénitentiaire d'Aiton ;
- **Mme Marion BARTHELEMY**, directrice des services pénitentiaires et adjointe au chef d'établissement du centre pénitentiaire d'Aiton ;
- **Mme Léa CONDOM**, directrice des services pénitentiaires au centre pénitentiaire d'Aiton.

- **M. MINY Johan**, commandant pénitentiaire, chef d'établissement de la maison d'arrêt d'Aurillac ;
- **M. Guillaume COURTOT**, capitaine pénitentiaire, adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt d'Aurillac.

- **M. Piotr PSIKUS**, commandant pénitentiaire, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Bonneville ;

- **M. Robin ERIC**, capitaine pénitentiaire, adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Bonneville.
- **M. Olivier GUIDI**, directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse ;
- **NIA 63925620256861**, directrice des services pénitentiaires, adjointe au chef d'établissement au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse ;
- **NIA 63925620256852**, directrice des services pénitentiaires, directrice de détention au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse ;
- **Mme Laurie PERNIN**, directrice des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse ;
- **Mme Farida HELALI**, secrétaire administrative, responsable de la gestion déléguée au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse.
- **M. Gwenaël JOLY**, commandant pénitentiaire, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Chambéry ;
- **M. Christophe PAMART**, capitaine pénitentiaire, adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Chambéry.
- **M. Patrick MALLE**, directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble ;
- **Mme Bérengère CUSANNO**, directrice des services pénitentiaires, adjointe au chef d'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble ;
- **Mme Murielle ANTOINETTE**, directrice des services pénitentiaires, directrice de détention au centre pénitentiaire de Grenoble ;
- **Mme Laurence DENIS**, attachée d'administration au centre pénitentiaire de Grenoble.
- **Mme Christelle CHARLIN**, capitaine pénitentiaire, cheffe d'établissement de la maison d'arrêt du Puy-en-Velay
- **M. Alexandre BEAUNES**, capitaine pénitentiaire, adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt du Puy-en-Velay
- **Mme Dabia LEBRETON**, directrice des services pénitentiaires, cheffe d'établissement de la maison d'arrêt de Lyon Corbas ;
- **Mme Emma MIAH-NAHRI**, directrice des services pénitentiaires, adjointe à la cheffe d'établissement de la maison d'arrêt de Lyon Corbas ;
- **Mme Meghann ROUSSEL**, directrice des services pénitentiaires, à la maison d'Arrêt de Lyon-Corbas ;
- **Mme Mathilde SIGOIGNE**, directrice des services pénitentiaires, à la maison d'Arrêt de Lyon-Corbas ;
- **M. Moïse MENDES**, capitaine pénitentiaire, chef d'établissement du centre de semi-liberté de Lyon ;
- **Mme Chloé GWYNN**, lieutenant pénitentiaire, adjointe au chef d'établissement du centre de semi-liberté de Lyon
- **Mme Nadine WENZEL**, commandant pénitentiaire, cheffe d'établissement de la maison d'arrêt de Montluçon ;
- **M. Frédéric PETITJEAN**, capitaine pénitentiaire, adjoint à la cheffe d'établissement de la maison d'arrêt de Montluçon.
- **Mme Claire NOURRY**, directrice des services pénitentiaires, cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Moulins-Yzeure ;
- **M. Fabrice BOUCHARIN**, directeur des services pénitentiaires, adjoint à la cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Moulins-Yzeure ;
- **Mme Cassandra GUICHARD**, directeur des services pénitentiaires stagiaire au centre pénitentiaire de Moulins-Yzeure ;
- **M. François-Xavier BEAUVAIS**, attaché principal d'administration au centre pénitentiaire de Moulins-Yzeure ;
- **Mme Armelle MARTHOURET**, attachée d'administration au centre pénitentiaire de Moulins-Yzeure.
- **M. Cyril MATHIEU**, commandant pénitentiaire, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Privas ;
- **M. Bruno OSTACOLO**, capitaine pénitentiaire, adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Privas.

- **Mme Chrystelle CROISE**, directrice des services pénitentiaires, cheffe d'établissement pour Mineurs du Rhône ;
- **Mme Emma TASSY**, directrice des services pénitentiaires, adjointe à la cheffe de l'Établissement pour Mineurs du Rhône.

- **M. Alain REYMOND**, directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Riom ;
- **M. Richard BOULAY**, directeur des services pénitentiaires, adjoint au chef d'établissement par intérim du centre pénitentiaire de Riom ;
- **M. Patrick WIART**, directeur des services pénitentiaires, directeur adjoint du centre pénitentiaire de Riom ;
- **Mme Magalie RANOUX**, attachée d'administration au centre pénitentiaire de Riom ;
- **M. Hubert-Henri DUBOEUF**, attaché d'administration au centre pénitentiaire de Riom.

- **Mme Sylvie MARION**, directrice des services pénitentiaires, cheffe d'établissement du centre de détention de Roanne ;
- **Mme Césarine CONVERT**, directrice des services pénitentiaires, adjointe à la cheffe d'établissement du centre de détention de Roanne ;
- **Mme Marina VASILJKIC**, directrice des services pénitentiaires au centre de détention de Roanne ;
- **Mme Violaine CORON**, attachée principale d'administration au centre de détention de Roanne ;
- **Mme Sabine MARTIN**, attachée d'administration au centre de détention de Roanne.

- **Mme Cécile RODDE**, directrice des services pénitentiaires, cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Saint-Étienne ;
- **Mme Laura COMMARMOND**, directrice des services pénitentiaires, adjointe à la cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Saint-Étienne ;
- **Mme Laura MILLAUD**, directrice des services pénitentiaires stagiaire au centre pénitentiaire de Saint-Étienne ;
- **Mme Anne GAGNAIRE**, attachée de l'administration au centre pénitentiaire de Saint-Etienne.

- **M. Jérôme CHAREYRON**, directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Saint-Quentin-Fallavier ;
- **M. Jean-Christophe WIART**, directeur des services pénitentiaires, adjoint au chef d'établissement du centre pénitentiaire de Saint-Quentin-Fallavier ;
- **M. Bastien LALANNE**, directeur des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Saint-Quentin-Fallavier ;
- **Mme Renée PAHON**, attachée principale d'administration au centre pénitentiaire de Saint-Quentin-Fallavier.

- **Mme Franca ANNANI**, directrice des services pénitentiaires, cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Valence ;
- **Mme Elisabeth BORTOLIN**, directrice des services pénitentiaires, adjointe à la cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Valence ;
- **Mme Clémence VASSARD**, directrice des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Valence ;
- **Mme Fanny BASTIDE**, directrice des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Valence ;
- **M. Kalvein BONNET- AYMARD**, directeur des services pénitentiaires, responsable de la SAS ;
- **Mme Audrey RAFFLEGEAU**, capitaine pénitentiaire au centre pénitentiaire de Valence, adjointe au responsable de la SAS par intérim ;
- **Mme Solène DACHIER** attachée d'administration centre pénitentiaire de Valence.

- **Mme Aude BOYER**, directrice des services pénitentiaires, cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Villefranche-sur-Saône ;
- **Mme Florence DUCLOS**, directrice des services pénitentiaires, adjointe à la cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Villefranche-sur-Saône ;
- **Mme Laura ROBIN**, directrice des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Villefranche-sur-Saône ;

- **Mme Aurore JEGOU**, directrice des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Villefranche-sur-Saône ;
- **Mme Nathalie LAUVAUX**, attachée d'administration au centre pénitentiaire de Villefranche-sur-Saône

Article 25 :

Délégation permanente est donnée à :

SPIP 01

- **M. Carame BELLAHCENE**, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Ain ;
- **M. Jérôme GIBIER**, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, adjoint à la directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Ain.

SPIP 03

- **Mme Corinne CAPELLO**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Allier ;
- **M. Jérôme MARTHOURET**, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, adjoint à la directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Allier.

SPIP 07 / 26

- **Mme Nadège THOMAS**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Ardèche et de la Drôme ;
- **Mme Nathalie FODOR**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice adjointe du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Ardèche et de la Drôme.

SPIP 15 / 63

- **Mme Aurélie DEMMER**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Cantal-Puy- de-Dôme ;
- **Mme Armelle CHINON**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, adjointe à la directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Cantal-Puy- de-Dôme ;

SPIP 38

- **M. Rachid SDIRI**, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Isère ;
- **M. Laurent MERCHAT**, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, directeur adjoint du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Isère ;
- **M. Bruno DAUMET**, attaché principal d'administration au SPIP de l'Isère.

SPIP 42

- **M. Bruno LAFAY**, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Loire ;
- **Mme Elisa DERRO**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice adjointe du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Loire.

SPIP 43

- **Mme Sandra MARTIN**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Haute-Loire ;
- **Mme Adeline LEBUCHE**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice adjointe du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Haute-Loire.

SPIP 69

- **M. Alain MONTIGNY**, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Rhône ;
- **Mme Carole ZAMBONI**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice adjointe du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Rhône ;
- **Mme Emmanuelle ZEIZIG**, attachée d'administration au SPIP du Rhône.

SPIP 73

- **M. Bernard GROLLIER**, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Savoie ;

- **Mme Cécile AGHINA**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice adjointe du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Savoie ;

SPIP 74

- **Mme Johanne THOUVENIN**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Haute-Savoie ;
- **Mme Andréa CABA** directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice adjointe du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Haute-Savoie.

Aux fins de signer, en son nom, toutes les décisions administratives individuelles visées dans les tableaux ci-joints.

Lyon, le 2 janvier 2026

Le Directeur Interrégional des Services
Pénitentiaires Auvergne-Rhône-Alpes

Paul LOUCHOUARN

Catégorie A

Directeur interrégional	Directeur interrégional adjoint	Secrétaire général	Chef du département RH et RS	Adjointe à la cheffe du département RH et RS	Cheffes et chefs d'établissements, directrices et directeurs de SPIP, adjointes et adjoints, attachées et attachés, cheffes et chefs de départements et adjointes et adjoints aux cheffes et chefs de département	Décisions individuelles et administration des personnels de catégorie A
Divers						
X	X	X	X	X		Décision portant attribution ou retrait de primes et indemnités
X	X	X	X	X	X	Décision accordante ou refusant la protection fonctionnelle
						Signature des conventions avec les avocats dans le cadre de la protection fonctionnelle
Congés						
X	X	X	X	X		Octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie
X	X	X	X	X	X	Octroi des congés annuels
X	X	X	X	X	x	Imputation au service des maladies ou accidents
X	X	X	X	X		Octroi du congé pour bilan de compétences
X	X	X	X	X		Octroi ou renouvellement des congés pour formation professionnelle
X	X	X	X	X		Octroi des congés pour formation syndicale
X	X	X	X	X		Octroi ou renouvellement des congés de longue durée
X	X	X	X	X		Octroi ou renouvellement des congés de longue maladie
X	X	X	X	X		Octroi des congés de maternité ou pour adoption
X	X	X	X	X		Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à plein traitement
X	X	X	X	X		Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à demi-traitement
X	X	X	X	X		Octroi ou renouvellement du congé parental
X	X	X	X	X		Octroi du congé de paternité
X	X	X	X	X		Octroi ou renouvellement du congé de présence parentale
X	X	X	X	X		Octroi ou renouvellement de congés non rémunérés
X	X	X	X	X		Octroi du congé pour validation des acquis et de l'expérience
Organisation de service						
X	X	X	X	X		Autorisation de travailler à temps partiel thérapeutique
X	X	X	X	X		Autorisation d'accomplir un travail à temps partiel, renouvellement ou réintégration à temps complet
X	X	X	X	X	X	Autorisation d'absence, sauf celles à titre syndical
X	X	X	X	X		Autorisation de cure thermale

X	X	X	X	X		Autorisation d'exercer à titre accessoire une activité lucrative ou non
X	X	X	X	X		Décision retenue du trentième
X	X	X	X	X		Mise en disponibilité de droit
X	X	X	X	X	X	Notation/Évaluation
X	X	X	X	X		Octroi d'un aménagement de poste
X	X	X	X	X		Validation des services pour la retraite

Catégorie B et C

Directeur interrégional	Directeur interrégional adjoint	Secrétaire général	Cheffe du département RH et RS	Adjointe à la cheffe du département RH et RS	Cheffes et chefs d'établissements, directrices et directeurs de SPIP, adjointes et adjoints, attachées et attachés, cheffes et chefs de départements et adjointes et adjoints aux cheffes et chefs de département	Responsable pôle ACP et adjoint responsable pôle ACP	Décisions individuelles et administration des personnels de catégorie B. et C
Divers							
X	X	X	X	X			Octroi des primes et indemnités
X	X	X	X	X	X	X	Décision accordante ou refusant la protection fonctionnelle
							Signature des conventions avec les avocats dans le cadre de la protection fonctionnelle
X	X	X	X	X	X	X	Notation/évaluation
Congés							
X	X	X	X	X			Octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie
X	X	X	X	X	X	X	Octroi des congés annuels
X	X	X	X	X			Octroi du congé pour bilan de compétences
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés pour formation professionnelle et réintégration dans la même résidence administrative
X	X	X	X	X	X	X	Octroi d'un congé de formation syndicale
X	X	X	X	X			Octroi des congés non rémunérés
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés de longue durée
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés de longue maladie
X	X	X	X	X			Octroi des congés de maternité ou pour adoption
X	X	X	X	X			Congé maladie des stagiaires
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à plein traitement
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à demi traitement
X	X	X	X	X	x		Imputation au service des maladies ou accident
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés liés à un accident imputable au service ou à une maladie
X	X	X	X	X			Octroi du congé parental, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative
X	X	X	X	X			Octroi du congé de paternité
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement de présence parentale, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative
X	X	X	X	X			Mise en disponibilité d'office après épuisement des droits à congés ordinaire de maladie, congé de longue maladie et congé de longue

							durée
X	X	X	X	X			Octroi du congé pour validation des acquis et de l'expérience
							Organisation de service
X	X	X	X	X			Admission à la retraite
X	X	X	X	X			Attribution d'un capital décès
X	X	X	X	X			Arrêté accordant le bénéfice des prestations de l'assurance maladie et de l'assurance d'invalidité
X	X	X	X	X			Autorisation de travailler à temps partiel thérapeutique
X	X	X	X	X	X	X	Autorisation d'absence, sauf celles à titre syndical
X	X	X	X	X			Autorisation d'accomplir un travail à temps partiel, renouvellement ou réintégration à temps complet
X	X	X	X	X			Autorisation d'exercer à titre accessoire une activité lucrative ou non
X	X	X	X	X			Retenue de trentième
X	X	X	X	X			Attribution des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, inconfortables ou salissants.
X	X	X	X	X			Octroi d'aménagement de poste en cas d'invalidité
X	X	X	X	X			Prolongation d'au-delà de la limite d'âge de l'emploi
X	X	X	X	X			Réintégration dans la même résidence administrative, après congés de longue maladie et longue durée ou disponibilité d'office
X	X	X	X	X			Mise en disponibilité de droit
X	X	X	X	X			Validation des services pour la retraite

Personnel de surveillance

Directeur interrégional	Directeur interrégional adjoint	Secrétaire général	Cheffe du département RH et RS	Adjointe à la cheffe du département RH et RS	Cheffes et chefs d'établissements, directrices et directeurs de SPIP, adjointes et adjoints, attachées et attachés, cheffes et chefs de départements et adjointes et adjoints aux cheffes et chefs de département	Responsable pôle ACP et adjoint responsable pôle ACP	Décisions individuelles et administration personnels de surveillance
Divers							
X	X	X	X	X			Octroi et fin des primes et indemnités
X	X	X	X	X			Décision accordante ou refusant la protection fonctionnelle, signature des conventions et DI
Congés							
X	X	X	X	X			Octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie
X	X	X	X	X	X	X	Octroi des congés annuels
X	X	X	X	X			Octroi du congé pour bilan de compétences
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés pour formation professionnelle et réintégration dans la même résidence administrative
X	X	X	X	X	X	X	Octroi des congés pour formation syndicale
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés de grave maladie
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés de longue durée
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés de longue maladie
X	X	X	X	X			Octroi des congés de maternité ou pour adoption
X	X	X	X	X			Octroi de congé de mobilité et réemploi
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à plein traitement
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à demi traitement
X	X	X	X	X	x		Imputation au service des maladies ou accident + renouvellement des AT
X	X	X	X	X			Octroi du congé parental, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative
X	X	X	X	X			Octroi du congé de paternité
X	X	X	X	X			Octroi du congé de présence parentale, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative

X	X	X	X	X			Mise en disponibilité d'office après épuisement des droits à congés ordinaire de maladie, congé de longue maladie et congé de longue durée
X	X	X	X	X			Octroi des congés non rémunérés
X	X	X	X	X			Octroi des congés de représentation
X	X	X	X	X			Octroi du congé pour validation des acquis et de l'expérience
	Organisation de service						
X	X	X	X	X			Octroi de disponibilité et prolongation
X	X	X	X	X			Octroi au bénéfice du temps partiel, renouvellement et réintégration à plein temps
X	X	X	X	X			Octroi à la disponibilité et prolongation
X	X	X	X	X			Admission à la retraite
X	X	X	X	X			Attribution d'un capital décès
X	X	X	X	X			Attribution des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissant.
X	X	X	X	X			Attribution de l'indemnité de responsabilité allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes.
X	X	X	X	X			Attribution de l'indemnité spécifique de gestion des comptes nominatifs
X	X	X	X	X			Attribution des indemnités d'éloignement
X	X	X	X	X			Attribution de la prime spécifique d'installation et de l'indemnité particulière de sujétion ou d'installation.
X	X	X	X	X			Autorisation d'accomplir un travail à temps partiel, renouvellement ou réintégration à temps complet
X	X	X	X	X			Autorisation d'exercer à titre accessoire une activité lucrative ou non
X	X	X	X	X	X	X	Autorisation d'absence, sauf celles à titre syndical
X	X	X	X	X			Autorisation de travailler à temps partiel thérapeutique
X	X	X	X	X			Discipline : sanctions pour l'avertissement et le blâme
X	X	X	X	X			Réintégration dans la même résidence administrative, après congés de longue maladie et longue durée ou disponibilité d'office
X	X	X	X	X			Mise en disponibilité de droit
X	X	X	X	X			Prolongation d'au-delà de la limite d'âge de l'emploi
X	X	X	X	X	X		Proposition de titularisation
X	X	X	X	X			Octroi d'aménagement de poste en cas d'invalidité
X	X	X	X	X	X		Octroi d'aménagement de poste en cours de grossesse
X	X	X	X	X			Validation des services pour la retraite
X	X	X	X	X			Retenue de trentième

Non titulaires et Vacataires

Directeur interrégional	Directeur interrégional Adjoint	Secrétaire général	Cheffe du département RH et RS	Adjointe à la cheffe du département RH et RS	Cheffes et chefs d'établissements, directrices et directeurs de SPIP, adjointes et adjoints, attachées et attachés, cheffes et chefs de départements et adjointes et adjoints aux cheffes et chefs de département	Décisions administratives individuelles agents non titulaires et vacataires
Congés						
X	X	X	X	X		Octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie
X	X	X	X	X	X	Octroi des congés annuels
X	X	X	X	X		Attribution des congés pour formation professionnelle
X	X	X	X	X	X	Octroi des congés pour formation syndicale
X	X	X	X	X		Octroi de congés pour grave maladie
X	X	X	X	X		Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à plein traitement
X	X	X	X	X		Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à demi-traitement et congé sans traitement
X	X	X	X	X		Octroi des congés de maternité ou pour adoption
X	X	X	X	X		Accès au congé parental, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative
X	X	X	X	X		Octroi du congé de paternité
X	X	X	X	X		Accès au congé de présence parentale
X	X	X	X	X		Octroi des congés non rémunérés pour raisons familiales ou personnelles
Organisation de service						
X	X	X	X	X		Agrément des aumôniers et auxiliaires d'aumônerie et retrait d'agrément
X	X	X	X	X		Attribution des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissant.
X	X	X	X	X		Attribution de l'indemnité de responsabilité allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes.
	X	X	X	X		Attribution de l'indemnité spécifique de gestion des comptes nominatifs
X	X	X	X	X		Autorisation de travailler à temps partiel thérapeutique
X	X	X	X	X	X	Autorisation d'absence, sauf celles à titre syndical
X	X	X	X	X		Autorisation d'accomplir un travail à temps partiel, renouvellement ou réintégration à temps complet sur origine
X	X	X	X	X		Autorisation de cure thermale

X	X	X	X	X		Décision accordante ou refusant le bénéfice de la protection fonctionnelle	
X	X	X	X	X		Habilitation et retrait d'habilitation des personnels privés	
X	X	X	X	X		Octroi d'un aménagement de poste en cours de grossesse	
X	X	X	X	X		Octroi d'un aménagement de poste en cas d'invalidité	
	Gestion de la carrière						
X	X	X	X	X	X	Acceptation de démission	
X	X	X	X	X		Conclusion ou renouvellement du contrat et engagement écrit de recrutement	
X	X	X	X	X		Décision retenue de trentième	
X	X	X	X	X	X	Évaluation	
X	X	X	X	X		Fin de contrat ou d'agrément	
X	X	X	X	X		Licenciement	
X	X	X	X	X		Licenciement des agents en état d'incapacité de travail permanente ou définitivement inaptes à exercer leurs fonctions	

**Direction Interrégional des
Services Pénitentiaires de Auvergne-Rhône-Alpes**

Décisions administratives individuelles	Source : Code Pénitentiaire	Directrice Interrégionale adjointe	Secrétaire général	Cheffe du DSD et adjoint et rédactrices et rédacteurs	Coordinatrice MILRV et adjointe	Cheffe de la MDEJ et adjointe	Chef du DPIPFR et adjointe	Cheffe du DRHRS et adjointe
Délivrance et retrait d'agrément des mandataires susceptibles d'être choisis par les détenus pour l'application de l'article 24 de la loi du 12 avril 2000.	R. 313-6 R. 313-8	x	x	x	x	x		
Autorisation pour un mandataire agréé sur une autre région pénitentiaire, d'intervenir dans le ressort de la direction interrégionale Rhône Alpes – Auvergne.	R. 313-7	x	x	x	x	x		
Affectation des condamnés y compris avis formulés par la DISP lorsque la décision relève du ministre de la justice.	D. 211-11 D. 211-18 D. 211-19 D. 211-20 D. 211-21 D. 211-22	x	x	x				
Ordre de transfèrement, de maintien de l'intéressé à l'établissement, de mise à disposition d'une autre direction interrégionale, de dessaisissement au profit du ministre de la justice suite à une décision d'affectation.	D. 211-15 D. 211-23 D. 211-24	x	x	x				
Changement d'affectation des condamnés.	D. 211-16 D. 211-26 à D. 211-30	x	x	x				
Ordre de transfèrement, de maintien de l'intéressé à l'établissement, de dessaisissement au profit du ministre de la justice suite à une décision de changement d'affectation.	D. 211-29	x	x	x				
Ordre de transfèrement.	D. 211-31		x	x				

	D. 215-13 R. 322-5	x						
Ordre de transfèrement pour rapprochement familial d'une personne détenue prévenue dont l'instruction est achevée et qui attend sa comparution devant la juridiction de jugement	R. 342-1	x	x	x				
Délivrance et retrait d'agrément pour les intervenants extérieurs (préposés des entreprises concessionnaires ou animateurs des associations) assurant l'encadrement technique des détenus au travail.	D. 412-7	x	x				x	
Autorisation à portée générale, de visiter ou de communiquer avec des détenus non nominativement désignés et incarcérés dans les établissements situés dans le ressort de la direction interrégionale.	R. 113-65 2° R. 341-10	x	x	x	x	x	x	
Réponse aux recours administratifs préalables formés par les détenus en matière disciplinaire.	R. 234-43	x	x			x		
Réponse aux recours gracieux ou hiérarchiques formés par un détenu ou une partie à qui la décision a fait grief.	Code de Procédure Pénale D. 260	x	x			x		

Autorisation spéciale pour permettre aux personnes étrangères au service d'accéder à plusieurs établissements situés sur le ressort de la direction interrégionale. Autorisation spéciale d'effectuer à l'intérieur d'un établissement pénitentiaire des photographies, croquis, prises de vue et enregistrements sonores se rapportant à la détention d'un ou plusieurs établissements situés dans le ressort de la direction interrégionale.	D. 222-2	x	x					
Toute décision en matière d'isolement.	R.213-21 à R.213-35	x	x	x		x		
Rétablissement de tout ou partie de la part disponible du compte nominatif d'un détenu réincarcéré après une évasion.	R.113-65 3° Code de Procédure Pénale D. 323	x	x			x		
Habilitation des praticiens hospitaliers exerçant à temps partiel et préalablement à leur affectation ou nomination. Habilitation des personnels médicaux et hospitaliers préalablement à leur nomination ou affectation.	D.115-14	x	x				x	
Suspension ou retrait de l'habilitation des praticiens hospitaliers à temps plein.	D. 115-17	x	x				x	
Autorisation de se faire soigner par un médecin de son choix	R.113-65 4° R. 322-1	x	x				x	
Autorisation d'admission dans un établissement de santé privé	R.113-65 10° Code de Procédure Pénale D. 391	x	x	x			x	

Autorisation d'admission dans un établissement de santé situé sur le ressort de la direction interrégionale.	R.113-65 11° Code de Procédure Pénale D. 393	x	x	x			x	
Autorisation pour une mère détenue de garder son enfant auprès d'elle au-delà de 18 mois.	R.113-65 6° D. 216-23	x	x	x				
Nomination des membres de la commission consultative devant émettre un avis sur la demande d'une mère détenue aux fins de garder son enfant auprès d'elle au-delà de 18 mois.	R.113-65 7° D. 216-24	x	x	x				
Désignation ou exclusion des aumôniers.	R.113-65 8° D. 352-1	x	x				x	x
Délivrance ou retrait d'agrément des bénévoles d'aumônerie.	D. 352-3	x	x				x	x
Autorisation de sortie d'écrits faits par un détenu en vue d'une publication ou d'une divulgation sous quelque forme que ce soit.	R. 113-65 9°	x	x				x	
Autorisation de la diffusion d'un audio vidéogramme hors des locaux d'un établissement pénitentiaire réalisé dans le cadre d'une action d'insertion.	D. 381-2	x	x					
Autorisation de portée interrégionale d'effectuer des photographies, croquis, prises de vue ou enregistrements sonores se rapportant à la détention.	R. 113-65 5° D. 222-2	x	x					

Délivrance ou retrait d'un agrément pour les membres du corps enseignant. Acceptation du concours bénévole des visiteurs de prison et des associations.	D. 413-5	x	x				x	
Délivrance ou retrait d'un agrément pour les visiteurs de prison.	D.341.20	x	x				x	
Délivrance des numéros d'immatriculation administrative (NIA) dans le cadre des demandes d'anonymat	R113-9-2	x	x					x
Transmission au garde des sceaux de l'avis du directeur interrégional des services pénitentiaires quant à une proposition d'affectation en QLCO, accompagné des pièces de la procédure contradictoire et des observations du chef d'établissement pénitentiaire	R224-38	x	x	x				